



BULLETIN D'ADHÉSION et DE PARTENARIAT 2022

RAISON SOCIALE :

REPRESENTANT :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL :@.....

SIRET :

TELEPHONE FIXE :

GSM REPRESENTANT :

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, **Les Arts au Tilleul** s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

L'entreprise souhaite devenir membre de l'association « Les Arts au Tilleul »,

Elle verse une cotisation annuelle de 10€ pour la période 2021-2022

De ce fait, elle reconnaît l'objet de l'association, les statuts et le règlement intérieur étant consultables au siège de l'association.

Elle fait un don de€, et recevra un reçu fiscal ouvrant droit à un crédit d'impôts. A partir d'un don de 100 €, le partenaire est membre de l'association sans versement de la cotisation de 10€.

En tant que partenaire, le logo (ou le nom si pas de logo) de l'entreprise figurera sur les supports de communication du festival.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de « Les Arts au Tilleul », ou par virement sur le compte de l'association :

IBAN : FR76 102 783 715 500 011 367 901 47 - BIC : CMCI FR 2A

Fait à

Le

Signature

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

Les Arts au Tilleul

Le Villiers

41370 ROCHES-TALCY

www.les-arts-au-tilleul.fr

les.arts.au.tilleul@free.fr

06 21 71 06 64

